



INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Bonjour à toutes et tous,

La législation française impose aux entreprises d'au moins de 50 salariés de calculer annuellement un index égalité professionnelle destiné à vérifier qu'il n'existe pas d'écart non justifié en matière salariale entre les femmes et les hommes.

Au vu des effectifs de chaque entité française, seul le site Nutripack de **Flines-lez-Râches (59)** est concerné par le calcul et la publication d'un index égalité professionnelle.

Pour l'année 2022, la note obtenue est de 81/100.

- Indicateur d'écart de rémunération entre hommes et femmes : 36/40
- Indicateur d'écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes : 25/35
- Indicateur du pourcentage de salariées augmentées dans l'année qui suit leur retour de congé maternité : 15/15
- Indicateur du nombre de salariées du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

Ces résultats s'expliquent notamment par la typologie de population de la société (61% d'hommes et 39% de femmes).

Notre objectif est de poursuivre nos actions notamment en intégrant des femmes sur les métiers techniques où elles sont aujourd'hui sous-représentées (aide monteur, monteur régleur, maintenance ou encore électromécanicien).

Nous sommes attachés aux actions en faveur de la mixité en entreprise et aux parcours de développement à construire avec nos équipes.